



LES PRODUCTEURS DE PORCS DU CANADA CONVIENNENT D'ÉLABORER UNE NORME ENVIRONNEMENTALE NATIONALE

Ottawa, le 24 août 2000 – «Les producteurs de porcs du Canada entreprennent plusieurs initiatives, à l'échelle nationale et provinciale, pour faire en sorte que les porcs soient élevés d'une manière qui respecte l'environnement», a déclaré Edouard Asnong, président du Conseil canadien du porc (CCP). «J'ai le grand plaisir d'annoncer une initiative supplémentaire — un projet visant à élaborer une norme environnementale nationale —, initiative qui permettra aux éleveurs de porcs de recevoir la certification d'une tierce partie.»

La décision d'élaborer un système national de gestion environnementale a été prise lors de la réunion du conseil d'administration du CCP, au cours de laquelle les résultats d'une étude de faisabilité effectuée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ont été présentés. Le BNQ est l'une des quatre organisations d'élaboration de normes reconnues par le Conseil canadien des normes et il possède une vaste expérience du secteur agroalimentaire.

«Étant donné qu'ils vivent et élèvent leurs familles dans les régions rurales du Canada, les producteurs de porcs se préoccupent de la qualité du sol et de l'eau. Même si nous avons confiance en notre capacité d'élever des porcs d'une manière qui respecte l'environnement, nous pensons qu'une méthode de certification donnera à nos voisins et aux Canadiennes et Canadiens la garantie qu'il en est bien ainsi.»

Le processus d'élaboration d'une norme environnementale nationale pour les porcs mettra à contribution non seulement les éleveurs de porcs, mais aussi des groupes de citoyens, des organisations de protection de l'environnement et des agents responsables des gouvernements.

M. Asnong a souligné que cette méthode d'établissement de normes soumises à la vérification a été appliquée avec succès dans le cadre du Programme de salubrité des aliments à la ferme de l'Assurance de la qualité canadienne (AQC^{MC}) du Conseil canadien du porc. Déjà près de 60 p. 100 des porcs canadiens sont commercialisés à partir de fermes enregistrées à ce programme qui s'appuie sur la base HACCP, et qui a été lancé en avril 1998.

«Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour le solide soutien apporté par Agriculture et Agroalimentaire Canada à la mise sur pied de cette initiative», de dire M. Asnong, qui exploite une porcherie à Pike River, au Québec. «Les producteurs de porcs ont hâte de poursuivre leur travail non seulement avec AAC, mais aussi avec tous les paliers de gouvernement, en répondant aux préoccupations et aux désirs du public quant à une production porcine respectueuse de l'environnement.»

Le Conseil canadien du porc est la fédération nationale des organisations provinciales de producteurs de porcs, représentant les intérêts des producteurs de porcs à l'échelle nationale et internationale.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Edouard Asnong
Président, CCP
(450) 238-2375

Éric Aubin
Catherine Scovil
(613) 236-9239